



## Communiqué de Presse

### RT 2012 : Les objectifs du Grenelle enterrés par les lobbies électriques ?

Sollicités pour donner un avis sur les évolutions de la future Réglementation Thermique 2012, les députés Christian BATAILLE et Claude BIRRAUX viennent de déposer leur rapport à l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques de l'Assemblée nationale. Un rapport qui assure la pérennité du tout électrique et qui fait régresser les objectifs du Grenelle.

Sur quelques points, le rapport ne peut que nous satisfaire car il va dans le sens de la performance durable :

- en matière de photovoltaïque, il propose de ne prendre en compte dans le calcul réglementaire que la part de l'énergie produite qui est consommée sur place, ce qui évitera les passoires soi-disant performantes car recouvertes de photovoltaïque.
- en logement, il propose une modulation de l'exigence selon la taille du logement pour prendre en compte le poids grandissant de l'ECS<sup>1</sup> dans les consommations
- il reconnaît que la modulation par zones géographiques du niveau BBC<sup>2</sup> proposée par Effinergie crée quelques problèmes sur les marges de zones. Il propose d'élever à 70 kWh/m<sup>2</sup>.an l'exigence pour l'Alsace et la Lorraine. Mais qu'en est-il de la Franche Comté qui est traitée comme Lyon, ou du Berry qui a les mêmes exigences que Nantes ... Ne vaudrait-il pas mieux une maille plus fine, départementale par exemple ?

Mais la plupart des propositions du rapport conduiraient à du surplace réglementaire, voire à de graves contre performances énergétiques. Elles traduisent une profonde méconnaissance des solutions passives, et certaines d'entre elles n'apparaissent que comme de grossières propositions inspirées par les lobbies électriques, dans l'esprit d'une des contre-vérités affirmées dans le rapport : « *un chauffage par l'électricité en France dissipe trois fois moins de gaz à effet de serre qu'un chauffage par chaudière utilisant de l'énergie fossile* » qu'en est il des déchets nucléaires ?

- les usages réglementés restent limités aux mêmes 5 usages<sup>3</sup> que ceux de l'actuelle RT 2005, alors qu'on sait que la consommation réelle d'un bâtiment est de l'ordre du double de celle du calcul réglementaire, du fait des consommations « cachées » non couvertes par la réglementation, et qui ne bénéficient, évidemment, d'aucun effort d'économie (éclairage et ventilation des parkings, ascenseurs, éclairage extérieur, bureautique, électroménager ...)
- le coefficient d'équivalence en énergie primaire de l'électricité reste à 2,58 alors que le rapport fournit lui-même un calcul qui conduirait à un coefficient de 2,7 et que, ce même calcul, s'il était physiquement réaliste, conduirait plutôt à 3,2 !
- le coefficient d'équivalence des réseaux de chaleur, quelque soit la part d'énergie renouvelable ou fatale brûlée, reste égal à 1, tout comme celle du bois (ramené à 0,6 par Effinergie). Ce qui pénalise toutes les énergies renouvelables issues de la biomasse et conduit à l'ineptie contre performante consistant à privilégier un poêle bois (à faible rendement et forte émission de polluants de proximité) plutôt qu'un réseau de chaleur bois (sur la chaufferie duquel pertes et émissions peuvent être contrôlées).

---

<sup>1</sup> eau chaude sanitaire

<sup>2</sup> Bâtiment Basse Consommation, niveau de label actuel correspondant à la future RT 2012

<sup>3</sup> chauffage, ECS, climatisation, éclairage, ventilation, auxiliaires



- Il renonce à des exigences en valeur absolue de consommation pour le tertiaire, soi-disant trop difficiles à évaluer (comment faisons-nous alors, nous qui concevons des bâtiments tertiaires performants ?). Les bureaux et écoles ne seraient alors plus réglementés que sur l'isolation de l'enveloppe ... et une vague promesse de contrôle des consommations. Qu'en est-il des gouffres énergétiques que constituent la ventilation et la climatisation en bureau, sans parler de certains process (commerces, hospitalier, cuisines ....)
- Quand les rapporteurs se préoccupent du confort d'été, nous nous attendions à lire un plaidoyer en faveur des solutions passives (protections solaires, surventilation nocturne ...). Que non ! La proposition est d'équiper tous les logements d'un système à choisir entre puits canadien, PAC<sup>1</sup> réversible ou autre système de climatisation !!! Quant on connaît le coût et les difficultés du puits canadien pour les grands débits, c'est évidemment une prime à la PAC et à la climatisation.
- Enfin, soucieux de « faire barrage aux solutions tout gaz », les rapporteurs préconisent un plafond de CO<sub>2</sub>, qu'ils évaluent à 5 kg/m<sup>2</sup>.an : plafond d'émission impossible à atteindre en BBC gaz sans ECS solaire, très facile en PAC sans aucun effort sur l'enveloppe et même atteignable en chauffage électrique direct sans ECS solaire<sup>2</sup> !!! Limiter les émissions de CO<sub>2</sub> est une excellente chose, Messieurs Bataille et Birraux la copie est à revoir pour ce qui est des niveaux à fixer et de préserver les objectifs du Grenelle.

---

<sup>1</sup> Eau chaude sanitaire

<sup>2</sup> Bâtiment Basse Consommation, niveau de label actuel correspondant à la future RT 2012

<sup>3</sup> Chauffage, ECS, climatisation, éclairage, ventilation, auxiliaires

<sup>4</sup> Pompe à chaleur

<sup>5</sup> Selon les propres hypothèses du rapport : 25 kWh d'ECS et 4 kWh d'éclairage/ventilation à 70 g/kWh + 15 kWh de chauffage à 180 kWh font bien 4730 g de CO<sub>2</sub>

Contact : Mobiliz & vous (Relations presse et communication) 01 48 59 29 35 pierre.mannone@etvous.net